

**LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT, LORSQUE LA SOMME DE CES CONTRATS EST SUPÉRIEURE À 25 000 \$**

L'article 477.6 de la Loi sur les cités et villes (LCV) (961,4 selon le Code municipal) stipule de publier sur son site internet, au plus tard, le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Vous trouverez donc ci-dessous la liste des contractants ayant reçu des sommes de la MRC du Granit pour l'exercice financier du 1er janvier au 31 décembre 2023 :

<b>Fournisseur</b>	<b>Objet du contrat</b>	<b>Total annuel (taxes incluses)</b>
AIM RECYCLAGE LAC-MÉGANTIC	Traitement des encombrants	80 417,19 \$
ALKOM	Services professionnels - projet salle de réunion	26 815,90 \$
CAIN LAMARRE	Honoraires professionnels	47 323,19 \$
ESPACE STRATÉGIES INC.	Création signature territoriale	62 776,36 \$
ESTIMATION R.L. INC.	Honoraires - programme de subventions (PAH)	36 049,42 \$
FÉD. QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	Honoraires professionnels	60 890,15 \$
FQM ASSURANCES INC.	Assurances responsabilité	40 167,59 \$
LAFONTAINE ET FILS INC.	Agrandissement aire circulation Écocentre	59 704,31 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	Honoraires professionnels	75 442,02 \$
RÉCUPÉRATION FRONTENAC INC.	Traitement des rejets	135 369,11 \$
RESSOURCERIE DU GRANIT	Contribution et tonnage récupéré	62 344,43 \$
VILLE DE LAC-MÉGANTIC	Traitement des boues	121 256,54 \$